

II

SECOND VOYAGE DE GOLNITZ A GENÈVE

« Avant de quitter Lyon, pour me rendre en Italie, j'interromps le récit de mon voyage, pour donner aux voyageurs d'utiles conseils sur trois points divers, à savoir :

1° Le contrat à passer entre le voyageur et l'entrepreneur de transport ;

2° Le bulletin de santé ;

3° La monnaie dont il faut se munir pour faire la route.

Sur le premier point, je vous préviens, afin que vous ne soyez pas trompés ni circonvenus dans vos préparatifs de voyage, qu'il faut convenir d'avance avec votre guide, à la fois de la route à suivre, du prix du transport, des frais de nourriture et de toutes les dépenses du voyage. Quand on est d'accord, on dresse, en double exemplaire, un écrit signé des deux parties, d'après la formule suivante :

« Je soussigné, N. N., d Lyon, promets à Messieurs N. JV. aussi soussignez, de conduire ou faire conduire par un homme, qui sera à cheval, les dits sieurs gentilshommes d'icy à Genève, et de là à Turin, et de fournir à chacun d'eux, à mes frais, un bon cheval, les défrayer eux et leurs chevaux honorablement, et ainsi qu'il convient à personnes de leur qualité, tant de tous les péages et passages qu'ils auront à payer, que de la nourriture de leurs personnes et chevaux, depuis cette ville jusqu'au dit Turin: et c'est pour le prix de trente-neufou ... livres; que les dits sieurs gentilshommes mepro • mettent payer pour homme et cheval d'icy au dit Turin : dont j'ay reçu en cette ville... livres à mon contentement, et le res • tant sera payé à moy, ou à mon homme qui les conduira pour moy, en chemin, ou d Turin, en monnaie de France, ou en or, au prix qu'il vaut à présent à Lyon ; savoir : la pistole d'Es • pagne..., celle d'Italie..., l'escu sol..., le zequin. . . . Et si